



ECOLE MATERNELLE



2026-2027

**Pour la rentrée de Septembre 2026
Les enfants nés en 2023 seront
accueillis à l'école.**



**L'inscription de votre enfant se
fait dans un premier temps en
mairie**

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT :

- ❖ - Livret de famille complet.
- ❖ - Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 - Si les parents sont séparés :
- ❖ Jugement de divorce/séparation (justificatif des droits de garde, et de la résidence de l'enfant)
- ❖ En l'absence de justificatif : autorisation de l'autre parent, accompagnée de sa pièce d'identité et d'un justificatif de son domicile.

Dans un second temps, vous devez prendre rendez-vous par mail avec la directrice de l'école et venir avec

 Le certificat d'inscription délivré par la mairie